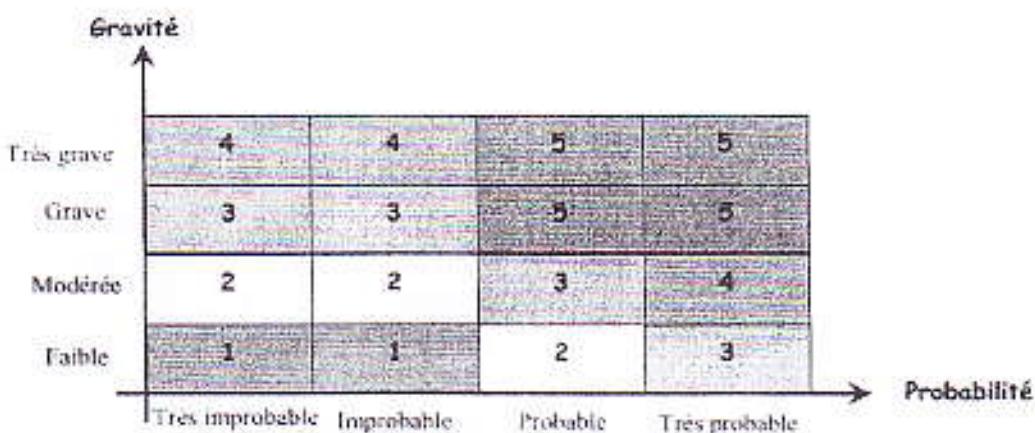




Examen de rattrapage (HSE)

A) Expliquez à l'aide du schéma suivant la méthode d'évaluation des risques?



B) Citez les cinq missions de la commission d'hygiène et de sécurité CHS.

C) Enumérez les prérogatives des acteurs de la prévention suivants :

-IGT

-DRT

-INPRP

-CNAS

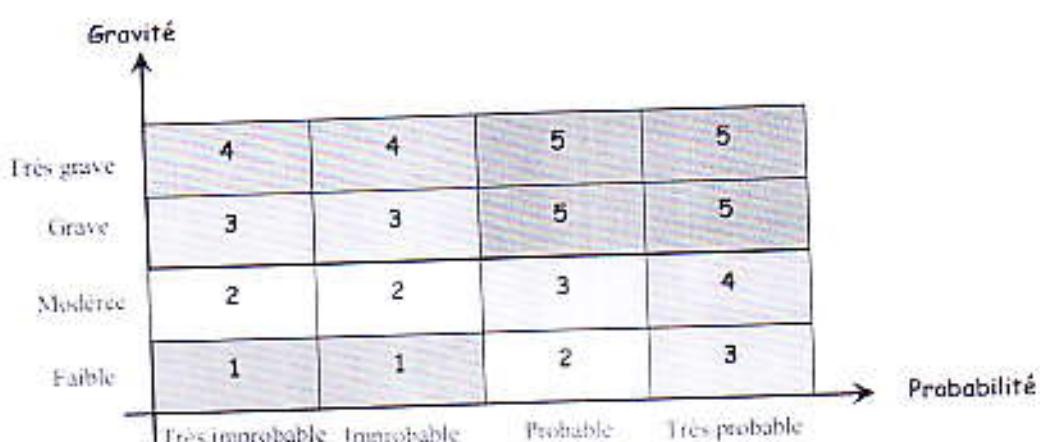
D) Donnez brièvement la définition des termes suivants :

Danger -Risque industriel- Ergonomie – Nuisance - Incident.



Examen de rattrapage HSE (Corrigé type)

A) La méthode d'évaluation des risques (voir le cours)



B) Les cinq missions de la commission d'hygiène et de sécurité :

- Participer à l'élaboration d'un programme de prévention des RP
- Inspection des lieux de travail pour s'assurer de l'application des prescriptions législatives en matière d'HSE.
- Contribuer à toute enquête menée à l'occasion de chaque accident de travail .
- Suggérer les améliorations jugées souhaitables.
- Contribuer à l'information et la formation des travailleurs en matières de santé et de sécurité

C) Les prérogatives des acteurs de la prévention :

- IGT :Inspection Générale du travail : Surveillance, contrôle, information et conseil pour tout ce qui concerne l'application des dispositions législatives relatives à la santé et sécurité en milieu de travail.
- DRT :Direction de la relation de travail :Coordination, suivi et évaluation des programmes de PRP.
- Animation des organismes de préventions.
- Elaboration de texte législatif.
- INPRP :Institut National de prévention des Risques professionnels)

- Entreprendre toute action visant à promouvoir la sécurité au travail.
- Le conseil et l'assistance technique.
- Les études et la recherches/
- CNAS : Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés) : règle les tarifications et les modalités de réparation des accidents de travail.

D) La définition des termes :

Danger : Propriété intrinsèque d'une substance , d'un équipement, d'une situation, d'un système susceptible de causer des dommages aux personnes, aux biens ou à l'environnement .

Risque industriel : Situations dangereuses rencontrées dans les activités dites industrielles, dans les usines de fabrication et leurs annexes comme les locaux de stockage des matières premières et des matières finies, les laboratoires de recherche, de mise au point et de contrôle , et les opérations de transport à l'intérieur des usines , aux lieux d'utilisation.

Ergonomie : L'adaptation du travail à l'homme.

Nuisance : Ensemble des éléments qui nuisent à la qualité de la vie (pollution, bruit.....).

Incident : Un évènement non désiré qui ne mène pas à : des dommages humains, matériels ou pour l'environnement.

PV DE NOTES - RATTRAPAGE

Département: Sciences et Technologies

Parcours:

Coefficient: 1,00 Crédit: 1,00 Unité d'enseignement: UE Découverte
HISTOIRE AFRICAINE

N°	Matricule	Nom	Prénoms	Responsable de la matière:				Passer au	Nombre de pages
				Préposé	tp	Devoir	Scritto		
12	19-36033468	AMIRA	RAWANE FAYELOUZ						
13	18-36039421	BERREHAI	KHEIR EDDINE						
14	13-36036538	BRISUS	MOHAMMED HAMZA						
15	18-36039424	GARROUT	CHAIMA						
16	19-36031558	HADDAD	CHAHNAZÉ						
17	18-36038622	KHALEFA	WEFA						
18	18-36039882	KLAI	YOUSRA						
19	14-36046572	MAGUI	KARIMA						
20	19-36037062	REZGUI	ASMA						
21	19-36036742	SAOUI	ILHAM						
22	19-36031205	SIAFI	MANAL						
23	19-36035834	ZERDAOUDI	NOUHA						

Date et si:

Am 15/4/2021